

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	28	30		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Compte financier unique - Exercice 2025

Président de Séance :

Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM./Mme Daniel CHOMET, Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L. 2121-14 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- Le compte financier unique de l'exercice 2025 est approuvé et arrêté aux montants ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Recettes (Titres émis)	6 557 754,44	35 021 908,71	41 579 663,15
Dépenses (Mandats émis)	7 307 616,80	33 736 450,33	41 044 067,13
Résultat 2025	-749 862,36	1 285 458,38	535 596,02
Résultat 2024 reporté	-259 926,37	1 646 743,29	1 386 816,92
Résultat brut de clôture	-1 009 788,73	2 932 201,67	1 922 412,94
Solde des restes à réaliser	299 484,43	-947 886,00	-648 401,57
Résultats nets de l'exercice 2025	-710 304,30	1 984 315,67	1 274 011,37

Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 08 JUL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Président de séance,



Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.